



Convention relative au partenariat en matière de suivi psychiatrique et pédopsychiatrique de la mère et de l'enfant dans le cadre de la protection maternelle et infantile

Entre

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, représenté par sa présidente, Mme Martine VASSAL, dûment autorisée par délibération de la Commission permanente n° du ;

Ci-dessous dénommé « le Département » ;

Et

Le centre hospitalier Edouard Toulouse, établissement public de santé, représenté par son directeur, Mr Thierry ACQUIER ;

Ci-dessous dénommé « le CHET ».

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 2111-1 et 2, L. 2112-1, L. 2112-6 et 7, L. 2122-1, R. 2112-1 et suivants ;

Préambule

Le Département a la charge, au titre des missions de protection maternelle et infantile (PMI), d'assurer des actions de prévention médico-psycho sociale en direction des enfants et de leur famille en lien avec les services hospitaliers, les secteurs de psychiatrie infanto juvénile et la médecine libérale.

Afin d'améliorer la continuité des soins, un partenariat actif entre les différents acteurs de santé est recommandé.

Ainsi, dans le champ de la périnatalité, une meilleure prise en compte de l'environnement psychologique de la naissance est préconisée par la mise en place de collaborations médico-psychologiques et le développement du travail en réseaux en périnatalité. L'objectif est de renforcer la prévention des troubles du développement psycho-affectif et relationnels des enfants en améliorant dès la grossesse la sécurité émotionnelle des parents.

La présente convention de partenariat entre le Département et le CHET a pour objectif de poursuivre et renforcer la collaboration entre les services de la direction de la PMI et de la santé publique du Département, et le pôle de psychiatrie infanto juvénile du CHET.

Article 1 : objet de la convention

L'objet de cette convention est de répondre conjointement aux besoins de santé psychique du public reçu en PMI sur un territoire partagé par les deux institutions :

- les secteurs couverts par le CHET : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille ainsi que les communes de Septèmes-les-Vallons et des Pennes-Mirabeau :
- les territoires du Département : PMI-maisons de la solidarité Pressensé (1^{er}), Littoral (2^{ème}), Belle-de-Mai (3^{ème}), Vallon de Malpassé (13^{ème}), Nautile (13^{ème}), les Flamants (14^{ème}), la Viste (15^{ème}), l'Estaque (16^{ème}), centre d'éducation et de planification familiale de la Joliette (2^{ème}), de la Belle-de-Mai (3^{ème}), du Nautile (13^{ème}) et des Flamants (14^{ème}).

Article 2: les actions conjointes

Plusieurs axes de collaboration ont été retenus dans les domaines :

- o de la périnatalité;
- o de la petite enfance;
- o du soutien à la parentalité en lien également avec le secteur de psychiatrie adulte.

Les services concernés par la présente convention ont pour objectif de pérenniser et développer des actions de partenariat à visée de prévention et de soin, à élaborer en fonction des territoires, de façon à offrir à l'ensemble de la population un service public de santé psychique adéquat.

Dans ce cadre, nous citerons la mise en place de consultations conjointes de prévention maternelle et infantile et l'organisation de lieux d'accueil enfants-parents en partenariat.

Dans le cadre des missions des institutions partenaires, seront recherchés une systématisation de liaisons, la mise en place de temps de partage cliniques, de synthèses et d'avis sur les situations rencontrées lors des consultations (dans le strict respect du partage d'informations pratiqué dans le cadre médical et des missions respectives des professionnels de chaque institution partenaire).

Il conviendra de veiller à ce que les interventions d'un même professionnel ne soient pas effectuées à la fois en direction des patients/familles et en soutien des équipes. Les liens avec la psychiatrie adulte seront poursuivis de concert, notamment dans chaque pôle des secteurs adultes où un représentant périnatalité sera désigné.

Les deux institutions s'engagent à poursuivre une collaboration pour développer des projets de formations conjoints en vue de l'acquisition d'une culture commune. Il s'agit d'instaurer une vision commune y compris extra territoriale pour l'organisation des soins en périnatalité et pour l'enfant : staffs psycho-médico-sociaux, orientations...

On pourra de plus établir des liens privilégiés entre les équipes des deux institutions par des études de cas conjointes, l'organisation de rencontres à thème, ou tout autre moyen utile pour développer les connaissances communes.

Article 3 : suivi de la convention

Les deux institutions s'engagent :

- o à organiser au minimum une rencontre annuelle afin de faire un point sur l'évolution des actions, des projets, des formations ;
- o à prendre contact pour toute question relative au domaine traité par la convention (santé psychique en périnatalité et santé globale de l'enfant) qui concernerait conjointement les 2 institutions.

Article 4 : échanges réciproques d'informations

Les échanges concernant les patients orientés vers les professionnels de santé des deux institutions se font, avec l'accord des patients ou de leur responsable légal, dans le respect du secret professionnel, conformément aux règles spécifiques des échanges médicaux habituels.

Article 5: responsabilité

Dans le cadre du présent partenariat, les personnels, agissant dans le cadre de leurs missions respectives, sont couverts en garantie responsabilité civile par les assurances mises en œuvre par leur employeur respectif.

Article 6 : durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 21 novembre 2020 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

La présente convention est modifiable à tout moment par voie d'avenant.

Elle peut être résiliée à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une ou l'autre des parties sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, et sans préavis dans le cas du non-respect par l'une des parties de ses engagements contractuels.

Fait à Marseille, le

Le directeur du CHET (tampon et signature)

Pour Madame la présidente du Conseil départemental La déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille

Thierry ACQUIER

Brigitte DEVESA

Annexe 1 : coordonnées des services du Département concernés par la présente convention.

Annexe 2 : organisation du pôle d'activité de psychiatrie infanto-juvénile.

Annexe 1

Pôle santé Joliette PMI Marseille 1^{er} et 2^{ème} arrondissements 63, avenue Robert Schuman – 13002 Marseille

Maison départementale de la solidarité – PMI de la BELLE DE MAI 24, rue Jobin – 13003 Marseille

Maison départementale de la solidarité – PMI du VALLON DE MALPASSE 15, rue Raymonde MARTIN - 13013 Marseille Communes desservies ou arrondissements : 13^{ème} arrondissement Ouest : Château-Gombert, Malpassé, Les Médecins, Les Mourets, Palama, St Jérôme, St Just, St Mître

Maison départementale de la solidarité – PMI du NAUTILE Immeuble Le Nautile 29, avenue de Frais Vallon - 13013 Marseille Communes desservies ou arrondissements : 13^{ème} arrondissement partie Est : La Croix Rouge, Les Olives, La Marie, La Rose, Vieux-Cyprès, St Théodore, Val Plan, La Bégude, Le Clos, Frais Vallon, Petit Séminaire, Jonquilles, La Garde, La Sauvagine, communes d'Allauch et de Plan-de-Cuques

Pôle santé Flamants – PMI des FLAMANTS 18, avenue Alexandre Ansaldi - 13014 Marseille

Maison départementale de la solidarité – PMI de LA VISTE 43 avenue de La Viste - 13015 Marseille Communes desservies ou arrondissements : 15^{ème} arrondissement partie Est : Les Aygalades, Les Borels, La Delorme, Notre Dame Limite, St Antoine, La Savine, La Viste

Maison départementale de la solidarité – PMI de l'ESTAQUE Imm. Le Carré - 2, allée Saccoman - 13016 Marseille Communes desservies ou arrondissements : 15^{ème} arrondissement Ouest : La Bricarde, La Cabucelle, La Calade, Les Crottes, St Louis, Verduron, 16^{ème} arrondissement

Centre d'éducation et de planification familiale – LA JOLIETTE 63, avenue Robert Schuman – 13002 Marseille

Centre d'éducation et de planification familiale – BELLE DE MAI 24, rue Jobin – 13003 Marseille

Centre d'éducation et de planification familiale – LE NAUTILE 29, avenue de Frais Vallon – 13013 Marseille

Pôle santé Flamants Centre d'éducation et de planification familiale – LES FLAMANTS 18, avenue Ansaldi – 13014 Marseille

Annexe 2

ORGANISATION POLE D'ACTIVITE DE PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE 13Z04

Chef de pôle : Dr Sigrid MARTIN

Six groupes de travail/délégation:

♣ Groupe 1 – Organisation du travail

Référent: Dr Michèle CROS/ Dr Marie-Pierre GAY

Coordonnateur: Mme Elisa FISCHER

♣ Groupe 2 - Formation Référent : Dr Sigrid MARTIN

Coordonnateur: Mme Solène BERTOLINO

♣ Groupe 3 – Activité/Harmonisation de la saisie/Dossier patient

Référent : Dr Virginie CORET

Coordonnateur: Mme Assia BOUKRAA

♣ Groupe 4 - Investissements/Déménagements/Travaux

Référent : Dr Laurence RAYNAUD Coordonnateur : Mme Corinne PAUL

♣ Groupe 5 : Formation des médecins

Référent: Dr Valérie GARSON

Coordonnateur: Dr Cynthia POUANT

♣ Groupe 6 : Psychopédagogie

Référent : poste à pourvoir du fait du départ de la directrice de l'école Edouard Toulouse

Coordonnateur: Mr Régis LANFRANCHI

Responsable structure interne 13I05 : Dr Quentin MEYNAUD

UF HJE Le Canet et CATTP Le Canet

132 boulevard Danielle Casanova, 13014 MARSEILLE

Tél: 04.91.67.48.95

Médecin responsable : Dr Sigrid MARTIN

Médecin : Dr Sophie JOLY

• UF HJE Le Viaduc et CATTP Le Viaduc

343 chemin de Saint-Antoine à Saint-Joseph, 13015 MARSEILLE

Tél: 04.91.96.17.53

Médecin responsable : Dr Quentin MEYNAUD

• UF HJE Le Littoral.

10 rue Rabelais, 13016 MARSEILLE

Tél: 04.91.03.87.59

Médecin responsable : Dr Quentin MEYNAUD

Médecin: Dr Laura PONSON

• UF CMP Saint-Louis,

99 avenue de Saint-Louis, 13015 MARSEILLE

Tél: 04.91.60.08.20

Médecin responsable : Dr Michèle CROS

• UF Maison Blanche (Tel: 07.64.36.52.96)

Médecin responsable Dr Michèle CROS

• UF EMEAD (Tel: 07.63.06.47.25)

Médecin responsable Dr Michèle CROS / Dr Elsa PIOT

• UF CMP Villa Jeanne,

7 rue Charles Bourseult, 13014 MARSEILLE

Tél: 04.91.60.95.46

Médecin responsable : Dr Cynthia POUANT

• UF CMP Saint-André Littoral,

10 rue Rabelais, 13016 MARSEILLE

Tél: 04.91.46.29.89

Médecin responsable : Dr Quentin MEYNAUD

Responsable de structure interne 13I06 : Dr Virginie CORET

UF HJE Saint-Jérôme,

49 avenue de Saint-Jérôme, 13013 MARSEILLE

Tél: 04.91.06.11.41

Médecin responsable : Dr Anne-Christine ORSINI

• UF C.M.P. Le Clos,

H.L.M. Le Clos La Rose Bât 28, 13013 MARSEILLE

Tél: 04.91.06.68.02

Médecin responsable : Dr Virginie CORET

Médecin Dr Tiffany GRANGER

• UF C.M.P. Pythéas,

6 rue Pythéas (3ème étage), 13001 MARSEILLE

Tél: 04.91.55.59.37

Médecin responsable : Dr Sigrid MARTIN

Médecin Dr Sophie JOLY

• Antenne C.M.P. Pythéas sur le site de la Butte des Carmes,

2 rue des Grands Carmes, 13002 MARSEILLE

Tél: 04.91.56.18.69

Médecin responsable : Dr Sigrid MARTIN

• UF Unité premier accueil UPA

8 rue Ste Barbe, Immeuble Le Colbert 3ème étage, 13001 MARSEILLE

Tél: 07.62.48.75.75

Médecin responsable Dr Sigrid MARTIN

Médecin: Dr Laura PONSON

Structure interne médico-sociale - CAMSP - directeur technique : Dr Laurence RAYNAUD

• UF CAMSP La Rose-Bégude,

La Bégude Sud, 98 avenue de la Croix Rouge, 13013 MARSEILLE

Tél: 04.96.13.04.84

Médecin responsable : Dr Laurence RAYNAUD

Médecin: Dr Charlotte BERTIER, Dr Florence BRUN-HENIN

• UF CAMSP Saint-Louis,

99 avenue de Saint-Louis, 13015 MARSEILLE

Tél: 04.91.03.11.61

Médecin responsable : Dr Anne DISPA

Médecin: Dr Charlotte BERTIER, Dr Florence BRUN-HENIN

Structures du dispositif adolescents - médecin responsable : Dr Françoise VEYRIER

• UF Centre de consultation adolescents Pythéas,

6 rue Pythéas (4ème étage), 13001 MARSEILLE

Tél: 04.91.55.68.30

Médecin responsable : Dr Valérie GARSON

• UF Centre de consultation adolescents Saint-André,

10 rue Rabelais, 13016 MARSEILLE

Tél: 04.91.65.91.01

Médecin responsable : Dr Nadim EL MALKI

• UF Hôpital de jour pour adolescents L'Albatros,

15 boulevard Louis Salvator 13006 Marseille (ou 18 rue Laffont 13006 Marseille)

Tél.: 04 95 09 33 60 et 04 95 09 33 67

Médecin responsable : Dr Françoise VEYRIER

• UF U.S.I.A.

CHU Nord

Chemin des Bourrely – 13015 MARSEILLE

Tél: 04.91.96.51.03

Médecin responsable : Dr Charlotte MICHON

• UF Psychiatrie de liaison pédiatrie

CHU Nord

Chemin des Bourrely – 13015 MARSEILLE Médecin responsable : Dr Marie ARTHUIS

Structures du dispositif périnatalité médecin responsable : Dr M-Pierre GAY

• UF Unité de soins précoces parents-bébés, Didier Houzel

• UF CATTP

La Bégude Sud Bât 1, 98 avenue de la Croix Rouge, 13013 MARSEILLE

Tél: 04.96.13.04.48

Médecin responsable : Dr Marie-Pierre GAY

Autres unités fonctionnelles

• UF Instance médico-administrative

CH Edouard Toulouse - Entrée D

118 chemin de Mimet 13015 MARSEILLE

Tél: 04.91.96.96.92

Médecin responsable : Dr Sigrid MARTIN

• UF Unité pédagogique

La Maison du Canet HJE et Antenne CMP

132 boulevard Danielle Casanova, 13014 MARSEILLE

Tél: 04.91.67.48.95

Directeur : poste à pourvoir

UF EREA

Equipe de référence pour l'évaluation de l'autisme et autres troubles envahissants du développement

Dr Laurence RAYNAUD, praticien hospitalier

Dr Anne-Christine ORSINI, praticien hospitalier